

Budget 2017

Rester en capacité d'investir

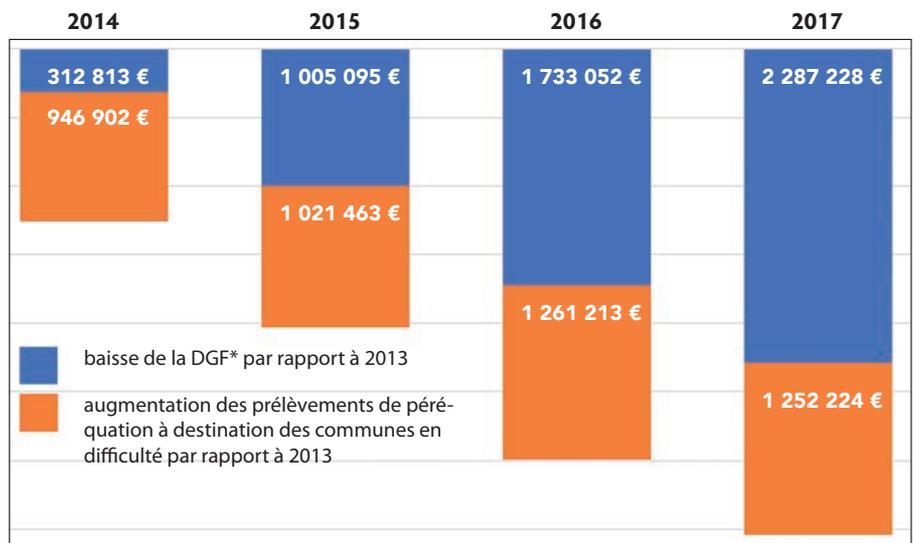
Malgré la baisse des dotations de l'État et l'augmentation des prélèvements au bénéfice des villes en difficulté depuis 2014, Sèvres maintient une capacité d'investissement.



Parole d' élu

Les quatre dernières années budgétaires ont été marquées du sceau des fortes contraintes imposées par l'État : baisse des dotations en recettes et hausse des prélèvements en dépenses. Année après année, le soutien de l'État recule. Nous n'avons d'autre choix que de poursuivre la recherche de toutes les économies possibles. Ce souci anime chacun de vos élus. Ces économies atteignent désormais 1,2 million d'euros en rythme annuel. Elles sont poursuivies chaque année, poste par poste. Nous cherchons ainsi à amortir la perte de revenus qui nous est imposée par l'État et à préserver la capacité d'investissement de la ville.

Vincent Decoux
Maire adjoint
Finances
Commande publique



Les manques à gagner de 2014 à 2017 pour la Ville : 9,8 M€ au total sur 4 ans.

9,8 millions € ont disparu du budget municipal depuis 2014, en raison d'une baisse des dotations de l'État et d'une hausse progressive des prélèvements de péréquation.

Malgré cela, le budget 2017 respecte les engagements financiers établis pour le mandat :

- poursuite de la mise en œuvre du plan

pluriannuel d'économies visant à identifier de nouvelles marges de manœuvre en fonctionnement ;

- maintien d'une ambition en matière d'investissement ;
- diminution de l'encours de la dette ;
- garantie d'un taux d'épargne suffisant par un recours limité au levier fiscal.

En 2017, les taux d'imposition locaux n'augmentent pas.

La ville poursuit son désendettement.

En passant de 18,6 M€ en janvier 2014 à 13,9 M€ en janvier 2017, la dette a diminué de 25,3 %. La dette/habitant est de 483 € en 2017.

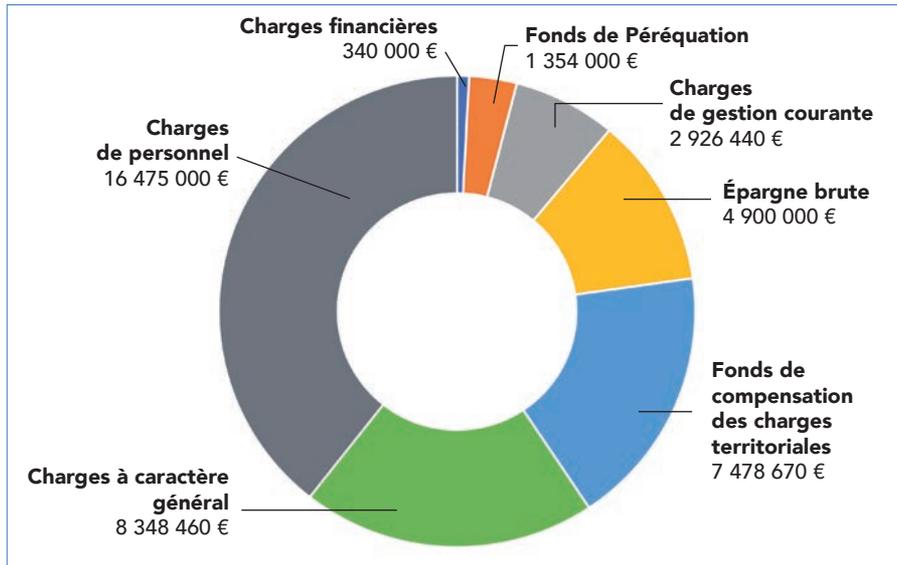
L'encours de la dette en euros par habitant a diminué de 38 % depuis 2013.



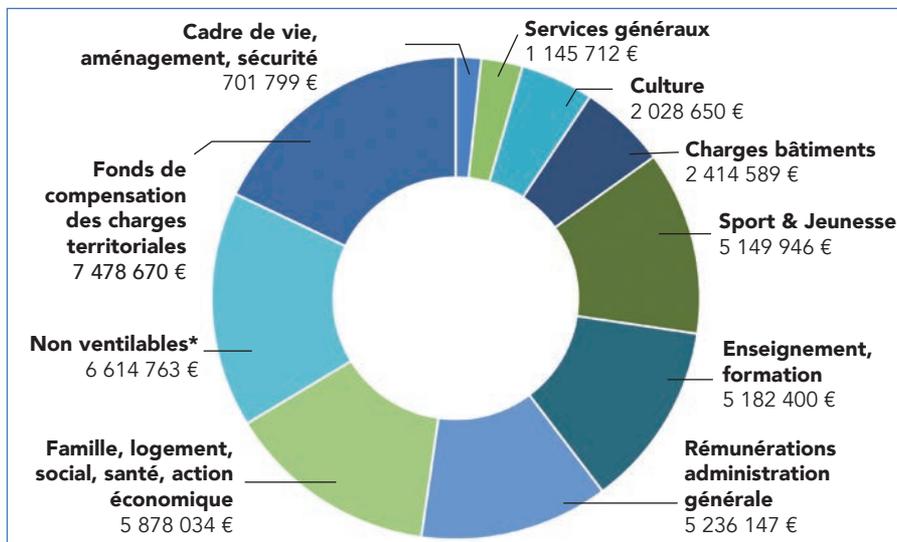
Budget 2017

50,7 M€

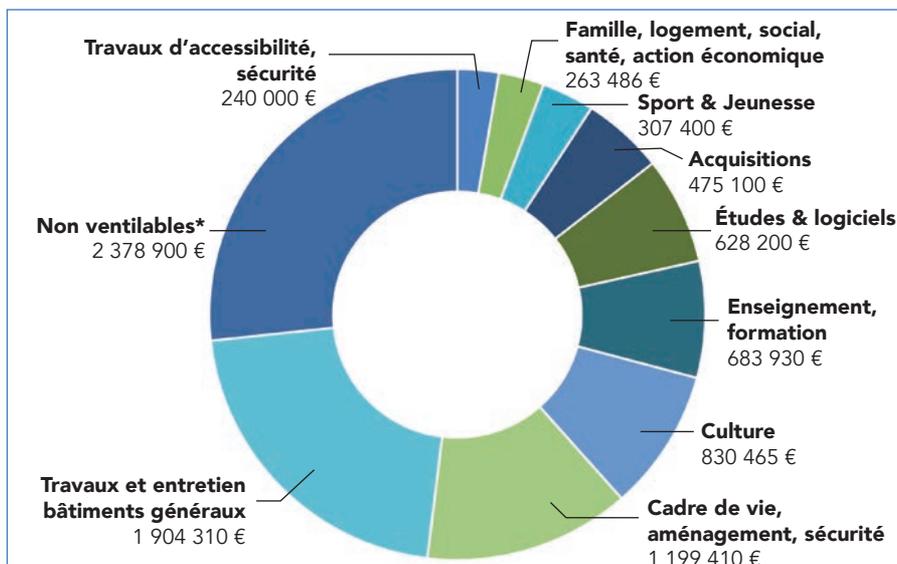
- Fonctionnement 41,8 M€
 dont : - part GPSO 7,5 M€
 - épargne 4,9 M€
- Investissement 8,9 M€



↑ Dépenses de fonctionnement par nature : 41,8 M€



↑ Dépenses de fonctionnement par secteur : 41,8 M€ * recettes reversées à l'État, charges financières



↑ Dépenses d'investissement par secteur : 8,9 M€ * dette, virement de section

Le Fonds de compensation des charges territoriales est une contribution de la ville au financement de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest qui ne perçoit plus directement de recettes depuis la création de la Métropole du Grand Paris. Rappelons que GPSO est compétent en matière de collectes des déchets, de voirie, d'environnement et de gestion des conservatoires de musique et de danse du territoire.

✓ L'investissement en quelques chiffres

- ✓ **Patrimoine communal**
890 500 € dont 550 000 € pour la rénovation de l'église Saint-Romain
- ✓ **Établissements scolaires**
231 500 € dont 60 000 € pour rénover les sanitaires de l'école Gambetta B
- ✓ **Petite enfance**
69 000 €
- ✓ **Sport**
423 000 € dont 330 000 € pour la rénovation des locaux du stade Jean Wagner
- ✓ **Travaux de mise en sécurité**
155 000 €
- ✓ **Opérations multisites**
270 000 €